

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2018

Nombre de Conseillers : en exercice..... 61 présents..... 42 procurations..... 14 absents ..... 5 Suffrage exprimé ... 56	<b>L'an deux mille dix-huit, le DIX NEUF DECEMBRE, à vingt heures et trente minutes,</b>  Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 13 Décembre 2018 et par affichage du 13 Décembre 2018, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de <b>M. Luc STREHAIANO</b> , Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.
--	---

Etaient présents :

- Andilly :
- Attainville :
- Bouffémont :
- Deuil-la Barre :
- Domont :
- Enghien-Les-Bains :
- Ezanville :
- Groslay :
- Margency :
- Moisselles :
- Montlignon :
- Montmagny :
- Montmorency :
- Piscop :
- Saint-Brice-sous-Forêt :
- Saint-Gratien :
  
- Saint-Prix :
- Soisy-sous-Montmorency :

Annie GUIDEZ,  
Odette LOZAÏC,  
Claude ROBERT, Michel LACOUX (à partir du point 3),  
Muriel SCOLAN, Gérard DELATTRE, Virginie FOURMOND, Fabrice RIZZOLI,  
Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Fabrice FLEURAT,  
François HANET (à partir du rapport n°15), Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET,  
Pierre GREGOIRE,  
Joël BOUTIER, Christine MORISSON,  
Christian RENAULT,  
Véronique RIBOUT,  
Alain GOUJON,  
Patrick FLOQUET, François ROSE,  
Christian ISARD, Marie MOREELS, Jean-Pierre DAUX, François DETTON,  
Christian LAGIER,  
Alain LORAND, William DEGRYSE, Patrick BALDASSARI, Didier ARNAL,  
Julien BACHARD, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Didier LOGEROT, Karine BERTHIER, Jean-Claude LEVILAIN (à partir du rapport n°3 jusqu'au n°20), Anne BERNARDIN, Natacha VIVIEN,  
Gérard BOURSE,  
Luc STREHAIANO, Christiane LARDAUD, Claude BARNIER, François ABOUT, Laura BEROT,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Michel BAUX à Gérard DELATTRE ; Dominique PETITPAS à Muriel SCOLAN ; Bertrand DUFOYER à Virginie FOURMOND ; Paul-Edouard BOUQUIN à Michelle HINGANT ; Philippe SUEUR à Julien BACHARD ; Xavier CARON à Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET ; Alain BOURGEOIS à Christian LAGIER ; Luc-Eric KRIEF à François ROSE ; Michèle BERTHY à Luc STREHAIANO ; Muriel HOYAUX à Marie MOREELS ; Virginie HENNEUSE à William DEGRYSE ; Jean-Claude LEVILAIN à Jacqueline EUSTACHE-BRINIO à partir du rapport n°20 ; Jean-Pierre ENJALBERT à Gérard BOURSE ; Bania KRAWCZYK à Claude BARNIER ;

Absents : Frédéric BOURDIN, Agnès RAFAITIN-MARIN, Marc POIRAT, Fabienne PINEL, Thierry OLIVIER,

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Monsieur Pierre GREGOIRE est désigné pour remplir cette fonction.

FINANCES COMMUNAUTAIRES

OBJET : FIXATION DU MONTANT DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE POUR 2018

EXPOSE DES MOTIFS

*L'article 1609 nonies C VI du code général des impôts permet à un EPCI à fiscalité professionnelle unique d'instituer au bénéfice de ses communes une Dotation de Solidarité Communautaire, dont le montant est fixé librement par le conseil communautaire.*

*Cette dotation est répartie en tenant compte prioritairement de :*

- l'importance de la population,
- du potentiel fiscal ou financier.

Et de tous autres critères fixés librement par le conseil.

Cette dotation a été rendue obligatoire pour PLAINE VALLEE qui compte trois communes en contrat de ville, en l'absence de pacte financier et fiscal de solidarité.

Lors de sa création en 2016, il a été décidé comme cela s'est fait dans le cadre d'autres fusions, de figer les montants par commune de l'ex-CAVAM et d'affecter une enveloppe aux nouveaux territoires répartie en fonction des critères suivants :

- une part au titre de l'importance de la population (40%),
- une part au titre du potentiel financier au regard de la strate de population de chacune des communes (60%).

En 2017, la simulation de répartition de la DSC a fait ressortir des écarts importants compte tenu de la variation du potentiel financier. En effet une commune, compte-tenu de cet écart absorbe la quasi-totalité de cette enveloppe au détriment des autres communes, c'est pourquoi il avait été décidé de figer chacune des dotations 2016, dans l'attente des études menées en 2018 pour la création de notre pacte financier et fiscal de solidarité.

Le groupe de pilotage constitué pour travailler sur ce document a avancé dans ses travaux. Mais dans l'attente de sa finalisation, qui ne porte pas que sur la DSC, il vous est proposé de maintenir pour une année de plus les montants de la DSC 2016 à savoir

<b>COMMUNES</b>	<b>DSC</b>
ANDILLY	82 999
ATTAINVILLE	1 858
BOUFFEMONT	49 896
DEUIL-LA BARRE	88 091
DOMONT	47 630
ENGHIEN-LES-BAINS	2 837
EZANVILLE	23 167
GROSLAY	75 151
MARGENCY	62 554
MOISSELLES	1 311
MONTLIGNON	2 934
MONTMAGNY	135 894
MONTMORENCY	113 608
PISCOPE	819
SAINT-BRICE-SOUS-FORET	20 226
SAINT-GRATIEN	193 936
SAINT-PRIX	7 598
SOISY-SOUS-MONTMORENCY	89 490
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 000</b>

Ce dossier a été présenté en commission des finances et de l'administration générale du 11 décembre 2018.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

VU l'article 1609 nonies C VI du code général des impôts énonçant que l'EPCI à fiscalité professionnelle unique peut instituer au bénéfice de ses communes une dotation de solidarité communautaire,

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20181219-DL2018-12-19_27 -DE Date de télétransmission : 21/12/2018 Date de réception préfecture : 21/12/2018
--

VU l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération,

VU la délibération n° DL 2016-12-14\_31 en date du 14 décembre 2016 instituant une dotation de solidarité communautaire et en fixant les critères de répartition,

**CONSIDERANT** que son principe et son montant font en conséquence l'objet d'une décision annuelle du Conseil Communautaire,

**CONSIDERANT** l'avis favorable à la majorité des membres de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 11 décembre 2018,

Sur le rapport de Monsieur BOUTIER,

**Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré par 51 voix Pour et 5 Abstentions :**

- **FIXE** le montant de l'enveloppe alloué à la Dotation de Solidarité Communautaire à 1 000 000 € en 2018,
- **FIXE** les montants de la dotation de solidarité communautaire pour chacune des communes ainsi :

COMMUNES	DSC
ANDILLY	82 999
ATTAINVILLE	1 858
BOUFFEMONT	49 896
DEUIL-LA BARRE	88 091
DOMONT	47 630
ENGHIEN-LES-BAINS	2 837
EZANVILLE	23 167
GROSLAY	75 151
MARGENCY	62 554
MOISSELLES	1 311
MONTLIGNON	2 934
MONTMAGNY	135 894
MONTMORENCY	113 608
PISCOP	819
SAINT-BRICE-SOUS-FORET	20 226
SAINT-GRATIEN	193 936
SAINT-PRIX	7 598
SOISY-SOUS-MONTMORENCY	89 490
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 000</b>

- DIT que les crédits sont prévus au budget 2018 au compte 01/73922.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

Le Président,



Acte publié ou notifié le 02/01/2019.....  
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.  
 Pour le Président et par délégation,  
 Le Directeur Général des Services,  
  
 Patrice GIROT

Accusé de réception en préfecture  
 095-200056380-20181219-DL2018-12-19\_27  
 -DE  
 Date de télétransmission : 21/12/2018  
 Date de réception préfecture : 21/12/2018

**Acte à classer**

DL2018-12-19\_27

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2018-12-21T16-16-14.00 ( MI214472548 )

## Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-2018 1219-DL2018-12-19\_27-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Fixation du montant de la Dotation de Solidarité Communautaire pour 2018

Date de décision : 19/12/2018



Nature de l'acte : Délibération

## Matière de l'acte :

7. Finances locales  
7.6. Contributions budgétaires  
7.6.1. aux communes  
7.6.1.1. dotation de compensation et dotation de solidarité communautaire

Acte : 27 Fixation Montant DSC  
2018.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/12/18 à 16:16

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 21/12/18 à 16:16

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 21/12/18 à 16:32